

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 24 juin 2025

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/033

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin à onze heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Objet :

Utilisation solution logicielle du GIP – Comptabilité analytique

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Anthony ZILIO.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur SIAUD.

Etaient représentés : Madame Laurence CHABAUD – GEVA a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président indique que la délibération 23/006, votée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2023, a autorisé la signature d'une convention d'adhésion au GIP informatique des CDG.

Le Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion propose aujourd'hui une application de gestion de la comptabilité analytique : COST.

Véritable outil d'aide à la décision, elle permet de mettre à la disposition des élus, des directions et des services un outil de calcul des coûts de revient, de contrôle de gestion et de prospective financière. Elle sera adossée à la comptabilité règlementaire.

La contribution annuelle à la maintenance, au support du logiciel et à son hébergement s'élève à **9 500€**.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration d'acter la décision de l'utilisation du Logiciel COST permettant la mise en place d'un outil de Comptabilité Analytique, support du Contrôle de gestion pour une période minimum de deux ans, l'exercice 2025 étant dédié à l'installation, le paramétrage et la formation initiale des utilisateurs, les premiers indicateurs exploitables seront disponibles à la fin de l'année 2026.

Les membres du Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDENT à l'unanimité :

D'acter la décision de l'utilisation du Logiciel COST permettant la mise en place d'un outil de Comptabilité Analytique

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 30 3 JUIL 2025.

Le Président
CHABERT

